Portugal's deadly prison silence.

THE MARCH OF THE SILENT CONVICTS.

Entombed in a grim castle, on the outskirts, of Lisbon, hoping for death to release them, are the most miserable men on earth. They are the inmates of a prison of perpetual silence; their prison garb is a shroud, their coffins face them in their cells; they know that everything is being done to deprive them of reason, and they wait, from day to day, wondering if their release will come by death or insanity.

The ingenuity of man in the torture of his fellow-creature has reached its limits in the construction of this building. The corridors, piled tier on tier, five stories high, extend out from the center like the spokes of a wheel. Within the cells, like sentry-boxes, stands a coffin for each prisoner. There is always an average of 500 prisoners in the fortress. Once a day, at a certain hour, the cell doors are unlocked and the half-thousand hopeless wretches, in different degrees of madness, march out. They are clad in shrouds, once white, but now begrimed with prison dirt. Their faces are concealed by masks, for it is part of the hideous punishment that they must not look upon the faces of their fellow-prisoners.

[Copyright, 1896, by Mitchell & Miller.]

Ambiguous.

"I am sorry to hear that you have lost your wife, Cicero."
"Yes, pahson, but de Lawd knows wot's bes' foh us."

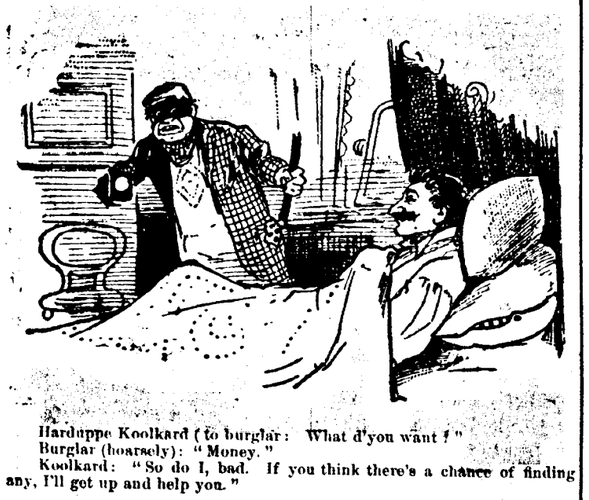

Hardupp Koolkard (to burglar: What d'you want?"
Burglar (hoarsely): "Money."
Koolkard: "So do I, bad. If you think there's a chance of finding any, I'll get up and help you."

"Until ten years ago Oi had been in one hoonderd foights an was never licked wunce."
"And after that?"
"After that Oi married."

PLEASANT PLACES.

ARRANGEMENT OF THE ODD CORNERS OF THE HOME.

Cozy Nooks Should Fit In With the General Scheme of the House and Not Look Like an Afterthought—A Safe Rule For Decorating.

Expense is not a necessary factor in the comfortable and attractive arrangement of the home. The "comfortable" quality may be introduced by the simplest means and by the use of the furnishings and materials within reach, aided, of course, by tact and judgment. Any one with the right sense of decorative fitness may make the simplest things seem pretty and homelike by their careful and judicious disposition. Color is a matter to be carefully studied, as even the richest materials will look tawdry and garish if wrongly juxtaposed, while, on the other hand, the plainest of materials will satisfy if they meet the eye agreeably, color being the first quality noticeable in any arrangement of room or dress, everything else being subservient to it, says The Decorator and Furnisher, in presenting the following illustrated advice on the various decorative corners of the house:

IN HALL OR LIVING ROOM.

Many people never reach satisfactory conclusions in decorating for the simple reason that they get about so far, and if things are not just to their mind they pull up and begin over again. This means confusion of ideas and general dissatisfaction. A safe rule to follow is this: Have a definite idea of the general effect you wish to produce before beginning the work. Then carry the idea out faithfully, not being moved from your original design by the appearance of the work when half finished nor by the passing criticism of friends. It is safe to say, as a rule, that if it does not then quite please matters may easily be made satisfactory by a slight change in some of the smaller details.

Sketches are offered as suggestions, for few homes would afford the same conditions, but there should be much in their picturesque suggestiveness for thought and study. Many people are too apt to overlook the opportunities the various little odd corners of the home offer for decorative and comfortable arrangement or to appreciate beforehand what their beauties may be. Once such elements are introduced into the home, however, they will wonder they have ever got along without them and will bless the day that their eyes were opened to their advantages.

Above all things, be consistent in the arrangement and decoration of those odd corners of the home. To be wholly satisfactory they must look "as if they belonged there," not, as is too often the case, like an afterthought—a "fitment" dropped in to fill up and fit a given space. The chief charm of these accessories is their adaptability to the general scheme of the room as well as their useful and comfortable qualities. In short, they must not only be attractive, but look as if made for use as well as ornament.

There undoubtedly exists a great opportunity for a comfortable display of taste in these various corners.

Do away with all stiffness and formality in home adornment, put aside frivolities in decorative effect, make your home comfortable, livable and in quiet good taste, and its effects, physically and morally, will be markedly noticeable on all who come under its influence.

A COMFORTABLE LIBRARY CORNER.

A Hint to China Painters.

A writer in The Art Amateur says: "Those who condemn the 'Liquid Bright Gold' as an article unworthy of notice are doubtless unaware of the many purposes to which it may be applied, and that under some forms of treatment no one could distinguish its use from that of the expensive 'Roman gold.' 'Liquid Gold' is excellent for lining large surfaces, like the insides of cups. Some cups so lined in the possession of the writer have been in use for many years, and the gold shows no sign of wear. It is also very pretty for thread lines of tracery of all kinds, which may be executed over color that has been fired or over the plain white china. The gold will glitter much the more in the latter case, but both effects are good."

Recipe For Cream Candy.

To 4 cups of sugar allow half as much water and half a cup of vinegar. Place these in a saucepan over the fire and boil until the mixture will harden when tested by dropping a little in cold water. Flavor with a teaspoonful of vanilla, and turn upon a buttered plate and pull as soon as it is cool enough to handle easily.

HOW TO ROAST BEEF.

Temperature of the Oven—A Prime Pot Roast.

When beef is to be roasted, it should be placed in a very hot oven at first, so that the surface will be quickly browned, thus making a coating by which the juices of the meat will all be retained. The temperature of the oven should then be lowered and the meat cooked slowly and be frequently basted, unless it is in a covered pan. The time allowed for roasting a large piece of beef is usually 12 minutes for every pound and 12 minutes for the pan, writes a contributor to the New York Sun, and authority for the following:

To prepare a piece of beef for roasting do not wash it, but wipe it off with a damp cloth. Place it in a baking pan, rub some beef drippings over the top and dredge the top and sides with flour. Put in the pan a couple of spoonfuls of drippings. Water should not be added if you wish the roast to be a nice brown, and do not add the salt and pepper to the pan until after the surface of the meat has been well browned. Remember that after the first 20 minutes roast beef requires a moderate oven and baste the meat frequently with its own drippings from the pan. If there is danger of the gravy growing too brown or cooking away, a little beef stock may be added to the pan, and frequently a gill of cooking wine is added to the pan in the last 20 minutes of cooking, giving the gravy a delicious flavor.

When the roast is sufficiently cooked, remove it to a heated platter and make the gravy. First turn off the top grease from the liquid in the pan, and if there is not sufficient liquid left add a little stock. Lightly dredge the pan with flour and stir over a hot fire. Season with a spoonful of some sauce and more salt and pepper, if needed. Strain into a heated gravy boat and serve.

For a pot roast get a short, thick piece of the cross rib of the beef and lard it with little strips of clear, fat pork. Put the pot in which the meat is to be cooked over the fire, and when it becomes hot put in the beef and brown it, turning the meat until every side is browned. Add half a dozen little onions, 2 tablespoonfuls of tomatoes, a bay leaf, a little chopped parsley, 8 cloves, a dozen whole black peppers, 2 garlic buds and a cup of stock. Place the pot where the meat will just steam and the liquid simmer for three hours, keeping the pot closely covered. One hour before serving add 2 carrots, sliced thin, and another cup of stock, if it is needed. Remove the meat when done to a heated platter and season the sauce with salt and pepper and a teaspoonful of worcestershire sauce and rub it through a coarse sieve. Pour the sauce around the meat.

Dressing the Hair.

The medley of modes in hairdressing is proof that women at least make an attempt to suit their coiffures to their heads. In the New York Sun are illustrated some of the present modes in coiffures. From this source it is learned that a pretty fashion for those who find it becoming is to wave the hair slightly all around and arrange a soft, twisted knot directly at the back, a little above the nape of the neck, and fasten it with a fancy pin. The mystery of fashionable hairdressing is solved at the hairdresser's, where there are all sorts of valuable aids in the form of frisettes to give the desired pompadour effects and help out the full puff at the sides so much in vogue. These cushions, with additional puffs and fancy combs, and, for evening dress, other ornamental decorations, add to the size of the head, but that seems to be the one object fashion has in view this season. The pompadour effect is the style for evening dress, and the knot, which is arranged on the crown of the head, must not tower any higher than the front, the extra height being given by the feathers, aigrets and bows. The Marie Antoinette coiffure, arranged with a large bowknot at the back, is charming for some women, and little bowknots of gold or silver set with fancy stones are suitable ornaments. Mercury wings in spangled gauze or set with precious stones are very effective. A dainty decoration worn by young ladies is a narrow wreath of some fine flower around the back hair and fastened at the top with an upright bow of white satin ribbon. The fashion of waving the hair all around seems to have come to stay, but it must be done in the large, soft waves, not the close, crinkled ones of last season.

FASHIONABLE COIFFURES.

Silverware and Art Goods.

Silver fruit dishes with solid centers and pierced borders represent a favorite style.

Glass tea caddies, elaborately cut, with silver tops, present a change in this direction.

Silver wirework forms the latest edition of photograph holders.

Among modern table requisites are silver sardine trays and sardine forks.

Candles and shades and candelabra are included in dinner table decorations.

Silver toys for collectors are cut in new designs and are notable for fine workmanship.

Receptacles for cold cream come in cut glass and are of low, round form. The covers are ornate affairs in gold or silver.—Jewelers' Circular.

CONCERNING SCREENS.

Their Uses and Value From a Decorative Point of View.

It was a long time ago that a celebrated decorator insisted that screens should not be placed—they should "occur." No article of furniture so readily lends itself to decoration or is so useful for filling up an odd or ugly corner and for cutting off a draft. The screen may be made of anything that is decorative and that can be tacked upon a frame, from a bit of pasted Japanese paper to a rare old scrap of Spanish leather. In some hints on home decoration The Puritan has the following to say on screens:

It should always be borne in mind that a screen is properly a decoration, and, except in the case where it is a door screen, which fits tightly into its frame and stays in one place, it should not be a picture. A finished, ambitious picture deserves a good light. It is undignified if it is not in appropriate surroundings, and these cannot always be had for the movable screen. The screen should itself be of the character of a background. Its colors must be soft, its design purely decorative, and at any angle it should be a pleasing object for the eye to rest upon.

AN EMPIRE SCREEN.

The Japanese know the art of screen making perfectly, and intelligent decorators of all countries have learned valuable lessons from them. Some of the prettiest of the new screens are of tapestry ornamented with dainty figures in simple, soft colors and direct lines, set in empire frames. Others, more magnificent, are of rich brocades, or the splendid tooled and gilded leathers.

Care of Hair and Scalp.

The skin of the head requires daily treatment, but not a daily bath, according to Miss Lindly, who tells, in her book on physical culture, that a rotary movement of the fingers over the scalp helps to keep the pores in working order. Brushing with the brush both the scalp and hair, the latter with long, careful strokes, removes dust and keeps the head in a healthy condition. The massage increases the circulation and prevents the hair from turning gray. The hair should be left loose at night, and a silk handkerchief worn over the head improves the gloss. The hair should be clipped two or three times a year, to remove split ends and promote growth. If the hair is braided loosely in two braids and the hand drawn up over each braid, the loose ends will stand out in a way which makes them easy to clip. The hair need be washed only once in two or three months. Too frequent bathing exhausts the nutrient elements of the sebaceous glands. Care should be taken in taking the head bath, and in thoroughly drying the hair, or colds, headaches and serious ill health may be the result. An oil made of three parts vaseline to one part lanoline is good to prevent the hair from falling out. Vaseline is a valuable stimulant for eyelashes and eyebrows.

Jeweled Collars.

The jeweled collars, so fashionable, are about 1½ inches in width and form a close fitting band about the neck. Some are set with pearls, some with diamonds and turquoises and some with diamonds alone. Equally fashionable are several strings of pearls graduated and united at intervals by little diamond set bars.

A Wood Bracket.

Handsome and substantial is a bracket to be made of whitewood after the following measures: Part next to the wall, 13¾ inches long, 6¾ inches wide above and 5 inches below; curvings at upper and lower edge three-quarters of an inch high; stay 8½ inches high, made of wood one-quarter of an inch thick, fastened in the middle under a crossboard size of the back of bracket; ledge, 2 inches high, of round wooden bars. The wood should be rubbed smooth with sandpaper and painted first with light green enamel color, which must be quite dry before the flower sprig, painted also with enamel colors, is executed. Two large narcissus blossoms shaded in pink are painted on the back of the bracket, petals made darker inside, and those turned back shaded off lightly to give them a raised appearance. Stalks and leaves, dark green.

A PAINTED BRACKET.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Supérieur pour guérir GRIPPES, IRRITATIONS de POITRINES, DOULEURS, RHUMATISMES, LUMBAGO, ÉLÉSURES, PLAIES.—Topique excellent contre CORS, OEILS-DE-PERDRIX.—dans toutes les Pharmacies. (Exiger notre signature

Succession de Reuben Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,647—Division "E"—Attendu que Augnat Ruard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Reuben Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. CUERIN, Greffier.

10 mars—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-Cottage Double à Algers.

Nos 231 et 233 Avenue Pelican

Entre les rues Ségoin et Bermuda

A L'ENCAN.

Succession de August Brown, Jr.

No 47,868—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CO., ALFRED C. GERARD, Encanteur—Bureau 828 rue Common—JEUDI, 15 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 11 mars 1897, il sera vendu, aux enchères publiques, les propriétés suivantes à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 16, borné par l'avenue Pelican, surlonnement rue Peters, et les rues Alix, Bermuda (anciennement Barthélémy) et Ségoin. Le dit lot est désigné par le No 8 et mesure en mesure française 31 pieds de face sur l'avenue Pelican, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme le No 231 et 233 avenue Pelican. Est retiré de la rue, avec galerie devant et trois chambres de chaque côté. Loué $16 00 par mois.

Conditions de la vente—Comptant, ou la moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1897, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edwin H. Seymour, Esq., notaire.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux splendides Sites pour y bâtir

Dans le Deuxième District.

A Fenoas, MARDI, le 13 avril 1897, à midi.

Succession de C. D. Le Breton.

No 51,875—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, daté et signé le 12 mars 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'Ilet désigné par le numéro cadastral 263, borné par les rues Galvez, Quarter, Hôpital et Johnson, et le dit terrain mesure 47 pi de 8 pouces de face à la rue Galvez, 20 pieds de largeur à l'arrière, par 97 pieds sur la ligne touchant au lot A et à la p ue près de la rue Hôpital, et 76 pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Quartier, de là sur une ligne courant vers la rue Hôpital de 30 pieds, de là par une autre profondeur de 99 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Johnson jusqu'au point de l'arrière profondeur, le tout d'après le plan de Geo De Armas, député voyer de ville, daté du 12 janvier 1897.

2° Un autre certain lot de terre situé dans les mêmes Ilet et District, et attenant dans le fond au lot B; le dit lot est désigné par la lettre C et mesure 42 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Quartier 39 pieds 2 pouces et 4 lignes de large dans le fond, 100 pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Johnson, et 82 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, d'après le plan ci-dessus mentionné.

Termes—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897, déposer 10 pour cent comptant sur l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Emile J. Barrett, notaire public.

14 mars—14 21 28—avr 11 à date

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 Cottages Doubles et Neufs, le Meilleur Placement Possible et bien Loués, dans le Quatrième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO Ltd—W. P. Curtis encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, daté le 26 février 1897, dans l'affaire de la succession de Mme Jennie Everhardt, No 52 369 de la dite cour et adresse à W. P. Curtis encanteur. La propriété foncière suivante sera vendue à l'enchère publique:

1° Deux certain lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington et les rues Claiborne, Six ème et Willow, désignés comme lots Nos 20 et 21. Le lot No 20 mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profond. ur entre lignes parallèles, et le lot No 21 formant l'encoignure des rues Claiborne et Sixième et mesurant 28 pieds de face sur la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent de 4 cottages confortables et tout neufs, tous bien loués à de bons locataires payant bien.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District, dans l'Ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Arcadie, Pitolan et Delachaise, désigné par le No 3 et mesurant 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billet portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date, jusqu'au paiement, et avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs assumant les taxes pour l'année 1897, et déposeront 10 0/0 au moment de l'adjudication. Acte en sus de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 fév—28 mars 7 14 21 28—avr 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur,

ETABLE

Dans le Premier District.

PAR CURTIS & WALMSLEY Co. Ltd—Wm. P. Curtis, Encanteur—Bureau 351 rue Carondelet—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 février 1897, dans l'affaire de la succession de Hugh Reilly, No 52,280 adressé à Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, et par autorité de la dite Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, les propriétés suivantes:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, et connu comme lot No Un, dans l'Ilet borné par les rues Religieuse, St Thomas, St Jasmin anciennement St Jean Baptiste, Felicity Road et Céleste, faisant face à la dite rue Céleste, d'après un plan dressé par Geo G. Dunbar, voyer, le 13 janvier 1846 et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur la dite rue Céleste sur 120 pieds de profondeur, mesure américaine, le tout plus ou moins. Voyez le plan en exhibition à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an par un billet portant 8 0/0 d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, avec la clause de non aliénation et la vente sans évaluation, et 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses contenues dans l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix d'adjudication, les taxes de 1897, et déposer 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CURTIS & WALMSLEY Co., LTD.

20 fév—20 25—mars 4 11 18 25

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE.

Coffre-forts démenagés, échangés et réparés.

26 fév—dep—1 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 25 Mars 1897.

Dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La Plus Rare des Occasions

DE FAIRE UNE FORTUNE

En Acquérant les

FRANCHISES

—ET—

PROPRIETES

—DE LA—

New Orleans Sewerage Company.

Pour le Capitaliste Individuel ou pour un Syndicat rien dans l'Histoire de la Nouvelle-Orléans

—NE—

Présente de Tels Avantages

Pour le Remboursement de Grands et Stables Intérêts et l'Acquisition, à un Prix Nominal d'Intérêts Permanents et Avantageux.

E. M Harrod et Als. vs "The New Orleans Sewerage Company."

No 50,035.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 février 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Propriétés Foncières.

1° Un certain ilet de terre, ensemble avec les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte et dépendent, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Orléans, Prézé, Marais et Ste Ann, désigné comme ilet No 52, par une réunion des ilets Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par Joseph Pillé ancien voyer en date du 8 août 1822 et déposé dans l'étude de M. De Armas, ancien notaire. Le dit ilet mesure 240 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste Anne, 180 pieds 2 pouces de face sur la rue Prézé et 131 pieds 6 pouces de face sur la rue Marais.

Franchises.

2° Tous les droits, titres et intérêts de la New Orleans Sewerage Company dans et en contrat entre la ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, alloués d'après l'ordonnance No 6142, série du Conseil adoptée le 22 mars 1892 et l'acte notarié ci-dessous, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de la ville, le 13e jour d'avril 1892 entre la ville de la Nouvelle Orléans et ledit A. A. Woods et transféré par ledit A. A. Woods à cette Compagnie, par un acte pardevant Hewes T. Gurley, notaire, le 19 septembre 1892.

3° Toutes autres propriétés personnelles, droits et franchises de quelque nature que la dite compagnie pourrait avoir et posséder, à l'exception, néanmoins, de toute réclamation que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre Steward & McDermott et contre la "American Surety Company" comme sécurité pour la dite Steward & McDermott, ses et comme dommages pour infraction à un contrat sous signature privée, signé le 7e jour de décembre 1894, par et entre la compagnie défendante et les dits Steward & McDermott, et aussi exceptant aucune et toutes les réclamations que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre aucune ou toutes les autres personnes, ou pour infraction des contrats pour la construction d'égouts et accessoires dans la ville de la Nouvelle Orléans, et quelles droits du pétitionnaire et de toute autre personnes qui y sont et pour tout montant devant être recouvré sur la dite réclamation par litigation ou autrement leur soit et en même temps leur est par la présente réservée à être par eux spécifiés sur les procédés de telles réclamations, de la même manière qu'ils se mouveraient sur les dites réclamations.

Tuyaux d'égouts en briques complets.

4° 3,650 pieds, plus ou moins, de tuyaux principaux d'égouts, mesurant 5 pieds 4 pouces sur 6 pieds 8 1/2 pouces à 5 pieds sur 6 pieds 3 pouces, toutes des mesures intérieures, et de 22 à 24 pieds de profondeur.

Le dit égout s'étendant de la rue Marais à la rue Robertson sur la rue Ste Anne, et le long de la rue Robertson de la rue Ste Anne sous et traversant le canal Carondelet à une pointe entre les rues Robertson et Canal; aussi, sur la rue Robertson, d'une pointe entre les rues Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland) au côté inférieur de la rue Commune (maintenant avenue Tulane); tuyaux d'égouts posés; aussi, environ 23 000 pieds plus ou moins de tuyaux d'égouts, en grandeurs de 24 pouces, 18 pouces, 15 pouces, 10 pouces et 8 pouces, comprenant 29 ilets en dehors de la rue du Canal ou sur la rue du Canal, et 25 l'ets en dehors de la rue du Canal, avec quelques 75 trous d'homme ou réservoirs de reflux, et 106 connections pour maisons, le tout plus ou moins, comme il est démontré sur les mappes progressives enregistrées dans le bureau du receveur.

Bras en fer de soutainement non posés (Iron Force Main Not Laid.)

5° 5,700 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 36 pouces en fer battu, délivrés le long de la route proposée des égouts sur les rues Ramparts et Quartier; aussi, les tuyaux employés sur l'ilet de terre ci-dessus premièrement décrit.

Les quatre premiers lots ci-dessus seront vendus en bloc ou ensemble et le lot cinquièmement décrit séparément ou en entier.

L'essor des possibilités auxquelles les qualités rémunératives de cette franchise peuvent s'étendre sont à peu près sans limites. L'usage bénéficiaire devient apparent, plus il sera nécessaire et en demande, et plus il s'étendra jusqu'aux limites entières de la ville embrassant ses opérations. Nous avons devant nous un vaste champ ouvert qui nous donne une si grande occasion d'acquérir, que les capitalistes ne laisseront pas échapper une pareille occasion. Pareille occasion ne s'offre pas souvent aux capitalistes. Le travail est tout tracé et la seule chose aujourd'hui nécessaire est le travail manuel. Une fois le travail en pleine opération, un grand et constant dividende en sera retiré. L'attention du capital ici est ailleurs est dirigée vers les excellentes qualités financières que renferme cette franchise.

Termes et conditions: Comptant—10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Hewes T. Gurley, Esq., notaire.

7 fev—7 14 21 28—mars 14 21 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. R McGraw Agt. vs John O'Neil.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 92,150—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magazine, le VENDREDI, 19 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—deux mulets, deux jeux de harnais, un camion, d'après l'inventaire enregistré en mes bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur la vente.

ED. P. FOLEY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

10 mars—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois Nos 516 et 518 rue Joséphine.

Succession de Daniel O'Reagan et Mme Daniel O'Reagan.

Nos 17,019 et 17,231 consolidés—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 1er avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 février 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage Nos 516 et 518 rue Joséphine, contenant 3 chambres, citerne et shed, etc. Ce cottage situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Fourcean et St Thomas.

Le lot de terre mesure, au pied français, 39 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien peuplé toujours loué et peut être considéré comme un placement bon et produ tif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection, assurances à être assurées et les primes transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1897 en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. W. Flynn Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 fév—28—mars 7 14 21 28 avr 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double en bois.

556 et 556 1-2 RUE LAUREL,

Entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin

Succession de Mme Maria Morphy

No 41,782—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 1er mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1897 et signé le 5 février 1897, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le cottage double en bois Nos 556 et 556 1/2 rue Laurel, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 146 borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciation et l'Avenue Napoléon, contenant 11 chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 8 sur un plan de 2693 lots de terre, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Dans un voisinage s'améliorant, près des lignes de chemin de fer électrique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans, par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les assurances transférées au porteur des billets et cette acquéreur devra assumer les taxes dûes et exigibles en 1897 en plus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 fév—14 21 28—mars 7 14 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage

—DE LA—

Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

No. 335 rue Sud Liberté,

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane

T. B. Lotenbacher, tuteur, etc., vs Léopold T. Peyrat et als.

No 1901—Vingtième Cour de District Judiciaire, Paroisse St Jacques.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 13 avril 1897, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Walter Guion, juge de la Vingtième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jacques, datée le 8 mars 1897 et rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages bien située No 335 Sud Liberté contenant vestibule et trois chambres au deuxième, galerie, vestibule et six chambres au deuxième étage hydrant, cour de derrière, etc. Le lot est désigné comme suit: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Hospital, Gravier et Avenue Tulane, désigné par le No 3 sur un plan privé dressé par Jos. Pilié, voyer, daté 24 avril 1831, annexé à un acte passé le 31 août 1831, devant Geo De Armas, ancien notaire en cette ville, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 140 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du lot No 2, 107 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 16 pieds 6 pouces de largeur dans le fond.

Conditions—Sept-neuvièmes ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un, deux et deux ans, en billets payables à un, deux et deux ans, de la date de la vente, garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Wm. H. Wright, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

15 mars—13 14 21 28—av 4 11 à date

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TREIZE

Vastes Lots de Terre

Dans l'Ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Cortez et Scott,

A L'ENCAN,

MARDI, 25 MARS 1897.

Dans l'Affaire de la Succession de H. M. et L. M. Hyams.

No 339—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet.—Le JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 509, et borné par les rues Toulouse, St-Louis, C